

HAITI

ENVIRON 5,83 MILLIONS DE PERSONNES, SOIT PRÈS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION, CONTINUENT DE CONNAÎTRE DES NIVEAUX ÉLEVÉS D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË

MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2026)



5,83M

52 % de la population analysée

Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)

AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE

Phase 5	0 Catastrophe
Phase 4	1 827 000 Urgence
Phase 3	4 007 000 Crise
Phase 2	2 879 000 Stress
Phase 1	2 541 000 Sécurité alimentaire

VUE D'ENSEMBLE

La révision de la période projetée (mars à juin 2026) de la dernière analyse IPC de septembre 2025, conclut que, sur la période de mars à juin 2026, la situation de sécurité alimentaire en Haïti demeure préoccupante. En dépit de certains signaux de légères améliorations ponctuelles comparée à la projection établie en septembre 2025, notamment le ralentissement de l'inflation annuelle (de 31,9% en septembre 2025 à 22,1% en février 2026), des conditions climatiques globalement favorables à la campagne agricole d'hiver et une amélioration relative de l'accès à certains axes routiers, ces évolutions demeurent insuffisantes pour inverser la tendance générale de l'insécurité alimentaire aiguë.

Ainsi, près de 5,83 millions de personnes, soit 52% de la population analysée, sont susceptibles d'être classifiée en Phase 3 ou plus de l'IPC, entre mars et juin 2026, dont près de 1,9 million de personnes (16%) en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC). Ces chiffres représentent une légère diminution comparée à l'analyse de septembre 2025 où plus de 5,9 millions de personnes étaient projetées en Phase 3 et plus sur la même période et près de 2 millions de personnes (18% de la population analysée) en Urgence (Phase 4 de l'IPC).

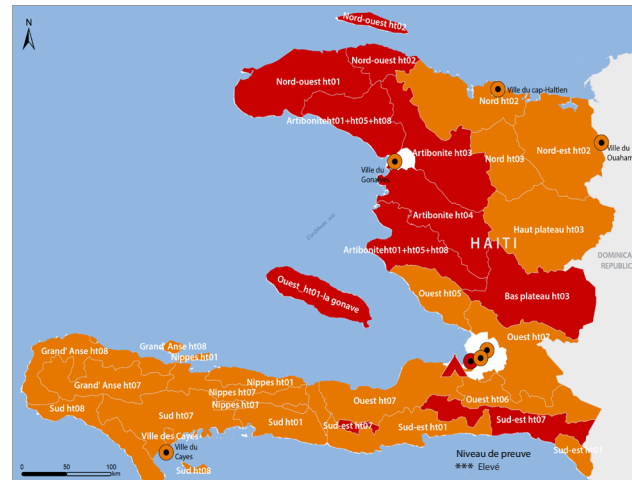
L'accès financier à la nourriture continue d'être fortement limité par les niveaux de prix élevés et le manque de revenus stables. La persistance de la violence des groupes armés perturbe les circuits d'approvisionnement et induit des pertes d'emplois, érodant le pouvoir d'achat des ménages déjà fragilisés par les chocs climatiques successifs, comme l'ouragan Melissa qui a touché le Grand Sud du pays en octobre 2025. Ces facteurs continuent de limiter la capacité des ménages à couvrir leurs besoins alimentaires minimums sans recourir à des stratégies d'adaptation négatives.

Ainsi, dix des 30 zones analysées sont maintenues en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC). Il s'agit plus particulièrement des deux zones du Nord-Ouest, des trois zones du département de l'Artibonite (à l'exception des Gonaïves), du Bas-Plateau, des camps des déplacés, de la Gonâve, du Sud-Est HT07 (arrondissement de Belle-Anse) ainsi que des quartiers pauvres et très pauvres de Port-au-Prince et de Cité-Soleil. Le reste du pays demeure classé en situation de Crise (Phase 3 de l'IPC).

ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË MARS - JUIN 2026

Publié le 16 avril 2026

Mise à jour de la situation projetée: mars - juin 2026



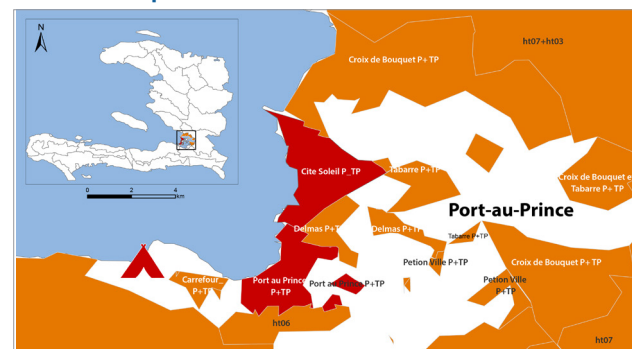
LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

1 - Minimale	Symboles de la carte	La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire (pris en compte dans la classification des phases)
2 - Stress	Classification des zones d'installation urbaines	Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
3 - Crise	Classification des zones d'installation de PDI/autres	Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
4 - Urgence		
5 - Famine		
Zones non analysées		

Zone métropolitaine de Port au Prince



Facteurs déterminants

- Persistance de la violence des groupes armés** limitant la circulation des personnes et des biens ainsi que les opportunités économiques.
- Chocs économiques**, avec une contraction du Produit Intérieur Brut (PIB) au cours des sept dernières années et une crise inflationniste persistante.
- Effets résiduels des chocs climatiques**, notamment les épisodes récurrents de sécheresse et le passage de l'ouragan Melissa en octobre 2025 dans les départements du grand Sud.
- Situation agricole**: bien que les conditions aient été plus favorables qu'attendues, la production agricole demeure majoritairement déficitaire pour couvrir l'ensemble des besoins de la population.

CARTE ET TABLEAU DE LA MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2026)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve

*** Elevé

Estimation de population pour la situation projetée mise à jour (mars – juin 2026)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Phase de la zone	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT03	470,267	94,053	20	141,080	30	141,080	30	94,053	20	0	0	4	235,134	50
	Artibonite HT04	449,463	89,893	20	112,366	25	157,312	35	89,893	20	0	0	4	247,205	55
	Artibonite HT01+HT05+HT08	682,771	102,416	15	204,831	30	238,970	35	136,554	20	0	0	4	375,524	55
	Ville des Gonaïves	246,714	86,350	35	86,350	35	49,343	20	24,671	10	0	0	3	74,014	30
	Artibonite Total	1,849,215	372,712	23	544,627	30	586,705	30	345,171	18	0	0		931,877	48
Centre	Bas plateau HT03	251,841	50,368	20	50,368	20	100,736	40	50,368	20	0	0	4	151,105	60
	Haut plateau HT04	499,454	124,864	25	124,864	25	174,809	35	74,918	15	0	0	3	249,727	50
	Centre Total	751,295	175,232	23	175,232	23	275,545	38	125,286	18	0	0		400,832	55
Reste Ouest	Ouest HT05	205,119	51,280	25	51,280	25	82,048	40	20,512	10	0	0	3	102,560	50
	Ouest HT06	112,678	28,170	25	28,170	25	39,437	35	16,902	15	0	0	3	56,339	50
	Ouest HT07+HT03	770,745	192,686	25	192,686	25	269,761	35	115,612	15	0	0	3	385,373	50
	Ouest_HT01- La gonave	102,678	15,402	15	25,670	25	35,937	35	25,670	25	0	0	4	61,607	60
	Ouest Total	1,191,220	287,538	23	297,806	25	427,183	36	178,696	16	0	0		605,879	53
Zone métropolitaine de Port au Prince (ZMPAP)	Camp des déplacés	196,974	19,697	10	39,395	20	68,941	35	68,941	35	0	0	4	137,882	70
	Croix de Bouquet et Tabarre P+ TP	91,660	18,332	20	27,498	30	36,664	40	9,166	10	0	0	3	45,830	50
	Port-au-Prince et Cite Soleil P_TP	896,686	179,337	20	179,337	20	358,674	40	179,337	20	0	0	4	538,012	60
	Delmas, Petion Ville et Carrefour P+TP	695,503	173,876	25	208,651	30	243,426	35	69,550	10	0	0	3	312,976	45
	ZMPAP Total	1,880,823	391,242	19	454,881	25	707,705	38	326,994	19	0	0		1,034,700	56



Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Phase de la zone	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Grand-Anse	Grande-anse HT07	209,648	41,930	20	41,930	20	94,342	45	31,447	15	0	0	3	125,789	60
	Grande-anse HT08 + Jérémie	429,317	107,329	25	107,329	25	150,261	35	64,398	15	0	0	3	214,659	50
	Grand-Anse Total	638,965	149,259	23	149,259	23	244,603	40	95,845	15	0	0		340,448	55
Nippes	Nippes HT01	225,993	45,199	20	56,498	25	90,397	40	33,899	15	0	0	3	124,296	55
	Nippes HT07 +HT08	217,392	54,348	25	43,478	20	86,957	40	32,609	15	0	0	3	119,566	55
	Nippes Total	443,385	99,547	23	99,976	23	177,354	40	66,508	15	0	0		243,862	55
Nord	Nord HT02	685,358	171,340	25	205,607	30	239,875	35	68,536	10	0	0	3	308,411	45
	Nord HT03	285,105	71,276	25	85,532	30	99,787	35	28,511	10	0	0	3	128,297	45
	Ville du Cap Haitien	327,122	114,493	35	98,137	30	98,137	30	16,356	5	0	0	3	114,493	35
	Nord Total	1,297,585	357,109	28	389,276	30	437,799	33	113,403	8	0	0		551,201	42
Nord-Est	Nord-est HT02+HT03	416,891	104,223	25	104,223	25	145,912	35	62,534	15	0	0	3	208,446	50
	Ville de Ouanaminthe	79,023	23,707	30	27,658	35	19,756	25	7,902	10	0	0	3	27,658	35
	Nord-Est Total	495,914	127,930	28	131,881	30	165,668	30	70,436	13	0	0		236,104	43
Nord-Ouest	Nord-ouest HT01	368,777	73,755	20	73,755	20	129,072	35	92,194	25	0	0	4	221,266	60
	Nord-ouest HT02	445,427	66,814	15	89,085	20	178,171	40	111,357	25	0	0	4	289,528	65
	Nord-Ouest Total	814,204	140,569	18	162,840	20	307,243	38	203,551	25	0	0		510,794	63
Sud	Sud HT01 et HT07	620,080	155,020	25	155,020	25	217,028	35	93,012	15	0	0	3	310,040	50
	Sud HT08	297,748	59,550	20	74,437	25	119,099	40	44,662	15	0	0	3	163,761	55
	Ville des Cayes	118,497	29,624	25	29,624	25	41,474	35	17,775	15	0	0	3	59,249	50
	Sud Total	1,036,325	244,194	23	259,081	25	377,601	37	155,449	15	0	0		533,050	52
Sud-Est	Sud-est HT01	500,337	125,084	25	125,084	25	175,118	35	75,051	15	0	0	3	250,169	50
	Sud-est HT07	354,941	70,988	20	88,735	25	124,229	35	70,988	20	0	0	4	195,218	55
	Sud-Est Total	855,278	196,072	23	213,819	25	299,347	35	146,039	18	0	0		445,387	53
Grand total		11,254,209	2,541,404	23	2,878,678	26	4,006,753	36	1,827,378	16	0	0		5,834,131	52

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE À JOUR DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2026)

Une mise à jour de la projection de la dernière analyse IPC a été réalisée à la fin du mois de mars 2026 afin d'actualiser la classification de l'insécurité alimentaire aiguë initialement publiée en septembre 2025. Conformément aux protocoles de l'IPC, les hypothèses de projection (mars-juin 2026) émises lors de cette analyse de septembre 2025 ont été réexaminées de même que l'évolution de certains facteurs clés, sur la base de l'ensemble des éléments de preuve disponibles.

L'analyse indique que certaines hypothèses ont évolué comme prévu, dans le sens d'une dégradation, tandis que d'autres ont montré une amélioration relative ou n'ont pas atteint le niveau de dégradation attendu ; notamment :

- **Les conditions agro-climatiques** ont été globalement favorables à la campagne d'hiver bien que le niveau de décapitalisation des exploitations n'ait pas permis d'en tirer pleinement parti.

Parallèlement, plusieurs hypothèses critiques se sont confirmées, ou dégradées :

- **L'inflation a enregistré un ralentissement**, passant de 31,9% en septembre 2025 à 22,1% en février 2026. Cependant, le déclenchement du conflit au Moyen-Orient fin février 2026 a provoqué une perturbation majeure du système alimentaire mondial. Le blocage du détroit d'Ormuz, point de passage stratégique pour le pétrole, le gaz et surtout les engrais et les produits alimentaires, est au cœur de cette crise avec des conséquences directes au niveau global, ainsi qu'en Haïti.
 - La tendance à l'augmentation du prix des produits pétroliers dans plusieurs pays.
 - L'affectation des circuits de commercialisation / approvisionnement des engrais.
 - Les coûts de production agricole augmenteraient dans tous les pays dépendants des importations de fertilisants.

Face à cette situation, en date du 31 mars 2026, le gouvernement haïtien a pris la décision d'augmenter les prix des produits pétroliers sur le marché national respectivement pour 29,46% le gallon de gazoline, 37,10% du diesel et 40% kérosène. Cette mesure, prise sur recommandation du Conseil consultatif est entrée en vigueur le jeudi 2 avril 2026 sur l'ensemble du territoire national. En effet, l'impact de ce conflit va avoir, entre autres pour conséquence l'augmentation des prix des produits alimentaires et de première nécessité. L'impact sur la disponibilité de carburant avec un prix élevé à la pompe entraînera des répercussions sur le transport d'une manière générale et donc l'augmentation des prix des denrées alimentaires au niveau des marchés locaux. Ainsi, les exploitants agricoles n'auront pas la capacité de se procurer de carburant pour faire fonctionner leur motopompe et irriguer leur champ.

- La persistance de la violence des groupes armés, continue de perturber les moyens d'existence, le fonctionnement des marchés et l'accès économique des ménages à la nourriture et à leurs ressources.
- L'accès de la population aux services de base (santé, éducation, eau potable) sous l'effet de l'insécurité persistante demeure toujours dégradé ;
- La poursuite des déportations massives en provenance de la République Dominicaine, accentuant la pression sur les ressources dans les communautés d'accueil entraîne une réduction des revenus issus des transferts pour les ménages bénéficiaires.

A la fin du mois d'octobre 2025, la partie Sud du pays a été touchée par le passage de l'ouragan Melissa, ce qui a entraîné des pluies torrentielles, des inondations, des glissements de terrain et des destructions dans la zone du Grand Sud (Sud, Grand Anse, Nippes), l'Ouest (autour de Petit-Goâve et Port-au-Prince) et le Sud Est (Marigot). Dans ces zones, les moyens d'existence des ménages ont été impactés dans des proportions anticipées dans l'analyse précédente. Cependant, la conjoncture globale affecte encore plus ces zones déjà impactées par l'ouragan.

La situation de sécurité alimentaire demeure globalement stable dans la majorité des zones analysées. Comparée à la période septembre 2025 à février 2026, dans 21 zones (sur les 30 analysées), la situation est restée stable ou s'est légèrement améliorée tandis qu'elle s'est légèrement détériorée dans neuf des 30 zones analysées, avec 5% de ménages supplémentaires en insécurité alimentaire. Comparée à la situation projetée en septembre 2025 pour mars-juin 2026, celle-ci apparaît légèrement moins détériorée que celle anticipée avec une réduction de près de 160 000 personnes en Phase 4 de l'IPC (Urgence), qui basculent en Phase 3, marquant pour la Phase 3 et plus, une amélioration d'un point de pourcentage (de 53 % à 52 %).

ZONES LES PLUS AFFECTÉES (MARS - JUIN 2026)

Toutes les populations classées en Phase 3 de l'IPC ou plus nécessitent des interventions d'urgence pour satisfaire les besoins alimentaires, protéger et sauver des vies ainsi que les moyens de subsistance. Toutefois, afin de faciliter la planification des interventions, une priorisation est proposée en fonction du niveau de gravité.

En **priorité 1** : figurent les zones classées en Phase 4 (Urgence), comptant 20% de population ou plus en insécurité alimentaire d'urgence. Ces zones méritent une attention particulière dans la mesure où les ménages en Phase 4 de l'IPC ont subi une perte extrême des avoirs relatifs aux moyens d'existence qui entraîne des déficits de consommation alimentaire importants à court terme et/ou des taux de malnutrition aiguë très élevés.

Parmi les zones classées en Phase 3 de l'IPC (Crise), trois niveaux de priorité ont également été définis :

Priorité 2 : zones présentant une forte prévalence d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 de l'IPC ou plus supérieure à 50 %) ;

Priorité 3 : zones comptant au moins 15 % de la population en Phase 4, indiquant un risque élevé de détérioration vers une situation d'urgence ;

Priorité 4 : Toutes les autres zones.

En général, on observe une représentation de plus en plus importante des zones les plus prioritaires également en milieu rural, par rapport aux analyses précédentes où les zones les plus affectées étaient urbaines. Cela reflète l'impact de l'insécurité - auparavant concentrée exclusivement sur la capitale - sur les zones rurales, ainsi que la diversité des aléas qui déclenchent aujourd'hui la crise complexe en Haïti.

Zones de priorité 1

- Le Haut-Artibonite (Artibonite HT01 et Artibonite HT03)
- La zone rizicole de l'Artibonite (Artibonite HT04)
- Le Bas Plateau
- Le regroupement Port-au-Prince et Cité Soleil
- Le département du Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01 et Nord-Ouest HT02)
- La Gonâve (Ouest HT01)
- L'arrondissement de Belle Anse en grande partie (Sud-Est HT07)
- Camp des déplacés

Zones de priorité 2

- Le département des Nippes (Nippes HT01 et Nippes HT07/HT08)
- La zone côtière du département du Sud (Sud HT08)
- La partie centrale du département de la Grand-Anse (Grand-Anse HT07)

Zones de priorité 3

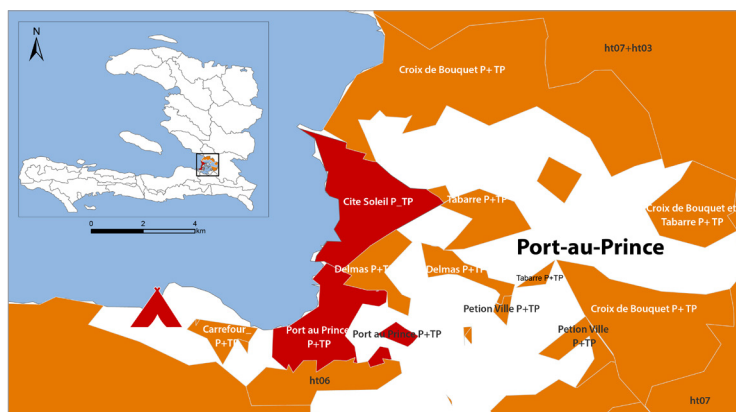
- Zone côtière de la Grand-Anse (Grand-Anse HT08)
- Le haut plateau central
- Le Nord-Est (hormis la ville de Ouanaminthe)
- Les zones de l'Ouest HT06
- Reste Sud hormis la côte sud (déjà classé en priorité 2)
- Reste Sud-Est (hormis Sud-Est HT07 déjà classé en priorité 1)

FOCUS SUR LA SITUATION DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE (ZMPAP) ET LES CAMPS DE DÉPLACÉS

La capitale haïtienne reste confrontée à une crise sécuritaire extrêmement grave. Malgré certains signaux ponctuels d'amélioration rapportés par les autorités dans quelques quartiers et localités, habituellement épicentre de la violence dans la capitale, cela ne reflète pas encore une tendance globale généralisée à cause de la situation sécuritaire qui demeure toujours fébrile et volatile.

En effet, les groupes armés continuent d'étendre leur contrôle, non seulement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP) mais aussi dans les départements comme l'Artibonite et le Centre. Ils contrôlent des axes routiers et maritimes clés.

CARTE DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE



Cette violence a occasionné la perte de vies de plusieurs milliers de civils dans le pays, dont un nombre significatif dans la capitale. Entre mars 2025 et janvier 2026, au moins 5 519 personnes ont été tuées dans la violence généralisée, selon un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Des attaques et affrontements sont récurrents en périphérie immédiate de la capitale, notamment à Kenscoff, zone proche de Pétion-Ville et sur les routes secondaires reliant Port-au-Prince au sud. L'expansion des groupes armés dans ces zones renforce l'encerclement de la capitale avec des impacts humanitaires importants et en augmentation. Les gangs exploitent également les postes frontaliers (Belladère, Malpasse), les routes commerciales, ce qui entraîne une paralysie économique et le maintien des prix élevés à Port-Au-Prince.

Dans la zone ZMPAP, l'insécurité alimentaire touche plus d'un million de personnes (56 % de la population ZMPAP analysée), avec une concentration particulièrement élevée dans les camps de déplacés. Selon le round 12 de DTM/OIM de décembre 2025, près d'1,43 million de personnes vivent dans des camps de déplacés dont 11 % à Port-au-Prince ; une tendance en hausse depuis 2024-2025. Ces chiffres reflètent une situation en rapide détérioration dans la capitale, marquée par une multiplication des sites improvisés et un déplacement constant des familles fuyant les violences, même si la majorité des déplacés demeurent hébergées dans des familles d'accueil. Les conditions humanitaires dans les sites des déplacés sont jugées extrêmement précaires. L'accès à la nourriture est identifié parmi les besoins prioritaires.

La mise à jour a révélé que dans les sites de déplacés de Port-au-Prince, 70 % de la population présente des niveaux d'insécurité alimentaire élevés (Phase 3 ou plus de l'IPC), ce qui reflète une situation très critique, caractérisée par des déficits alimentaires et une dépendance à l'assistance alimentaire. La vulnérabilité de ces personnes est aggravée par le dysfonctionnement des marchés et les chocs économiques et climatiques.

Dans les quartiers pauvres et très pauvres de Croix de Bouquet et de Tabarre, la moitié de la population est en Phase 3 ou plus de l'IPC, ce qui vient confirmer les mêmes tendances de sévérité enregistrées dans l'analyse précédente de septembre 2025. Même en dehors des camps, certaines zones urbaines concentrent une insécurité alimentaire élevée, notamment dans les quartiers périphériques pauvres et très pauvres densément peuplés et à forte pression socio-économique. Cela se traduit par une détérioration des conditions alimentaires et le risque élevé d'aggravation si aucune intervention n'est entreprise.

Au niveau des quartiers pauvres et très pauvres de Delmas, Pétion-Ville et Carrefour, Port-au-Prince et Cité Soleil, environ 45 % à 60 % de la population est classifiée en Phase 3 ou plus, ce qui alerte sur une situation alimentaire très préoccupante pour près de la moitié de la population métropolitaine. La proportion de populations en Crise (Phase 3) et Urgence (Phase 4) représentent respectivement 30 % à 35 % et 15 à 25 % de la population dans ces zones, ce qui indique que l'insécurité alimentaire y est aussi largement répandue, exacerbée par les prix élevés des produits alimentaires et les contraintes d'accès aux marchés.

Par ailleurs, la récession économique que connaît le pays continue à paralyser les activités économiques et restreindre les opportunités d'emploi notamment à cause de l'insécurité dans la ZMPAP. Selon les données de l'IHSI, l'inflation poursuit sa décélération depuis fin 2025 – début 2026. En février 2026, l'inflation a enregistré une variation mensuelle de 0,8 % et une inflation annuelle de 22,1 %, contre respectivement 0,9 % et 23,5 % en janvier. Au niveau régional, l'Aire Métropolitaine, le Reste Ouest et la région transversale se distinguent par les prix les plus élevés, atteignant respectivement 23,0 %, 22,8 % et 22,3 % tandis que celles des autres régions restent en dessous de 21,2 %.

L'impact de la hausse des cours mondiaux du pétrole et d'un certain nombre de denrées liés aux répercussions de la guerre au Moyen Orient risquent d'exacerber la crise inflationniste en Haïti ce qui contribuerait à maintenir de plus en plus de personnes en insécurité alimentaire si aucune mesure de protection du pouvoir d'achat des ménages n'est entreprise.

ASSISTANCE ALIMENTAIRE HUMANITAIRE

Au cours du premier trimestre 2026, la situation de la sécurité alimentaire en Haïti a montré des signes d'amélioration localisée attribuable à l'assistance alimentaire d'urgence fournie par les acteurs humanitaires dans les zones les plus affectées par l'insécurité, les chocs économiques et la dégradation des moyens d'existence d'une part et l'amélioration des conditions caractérisées par une baisse du coût de panier alimentaire la stabilité du taux d'échange de la Gourde face au Dollar, et la disponibilité de carburant, d'autre part.

Cette amélioration s'est traduite par une réduction du nombre de ménages en Phase 4 (Urgence) au profit de la Phase 3 (Crise) dans certaines zones d'intervention, notamment dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince et certains départements touchés par l'insécurité persistante et les déplacements internes. Cette évolution demeure toutefois largement dépendante de l'assistance humanitaire.

Selon les données de suivi du secteur sécurité alimentaire, les distributions de rations alimentaires, de transferts monétaires et coupons, ainsi que les interventions ciblées de prévention et traitement de la malnutrition ont touché en moyenne 784 300 personnes pour la période de septembre 2025 – février 2026, avec une couverture de l'ordre de 50% des besoins kilocaloriques. Ces interventions ont permis d'améliorer l'accès alimentaire des ménages vulnérables et ont également contribué à une stabilisation de la consommation alimentaire voire une légère amélioration de la diversité alimentaire minimale, et à une réduction du recours aux stratégies d'adaptation négatives, en cohérence avec les indicateurs de résultats de l'IPC (consommation alimentaire et moyens d'existence). Ces données de planification, partagées à la fin de l'analyse voire après l'analyse pour certaines, n'ont pas été incluses dans l'analyse de septembre 2025, mais ont été considérées dans l'interprétation globale des résultats de la mise à jour.

Concernant la période de mise à jour, c'est mars à juin 2026, les données de planification disponibilisées et considérées lors de l'analyse - quant à une assistance financée et susceptible d'être délivrée en ligne avec la définition de l'IPC - couvrent un peu plus de 456 000 personnes avec une couverture de 50% des besoins kilocaloriques. Toutefois, des informations complémentaires partagées par les partenaires humanitaires après l'analyse laissent entrevoir que les planifications d'assistance alimentaire prévoient de toucher 1.2 million de personnes à travers des transferts monétaires d'urgence de \$120 USD et de protection sociale de \$88 USD ainsi que des kits de ration alimentaire de poids moyen de 40 kg par ménage. Ces informations sur l'assistance humanitaire n'ont été que partiellement considérées dans l'analyse, par suite d'une mise à disposition tardive.

COMPARAISON PAR RAPPORT À L'ANALYSE ANTERIEURE

La mise à jour de l'analyse projetée révèle, par rapport à l'analyse de septembre (mars-juin 2026), une situation d'insécurité alimentaire en Haïti qui se modifie légèrement. Aux regards des deux cartes de classification de la période projetée septembre 2025 et mars 2026, le nombre de zones classées en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) demeure similaire, avec dix zones au total. En effet, cette mise à jour montre une légère amélioration du pourcentage des personnes en Phase 3 de l'IPC et plus, passant de 53% (5,9 millions) à 52% (5,8 millions), ayant besoin d'une action urgente pour réduire les déficits de consommation et protéger les moyens d'existence.

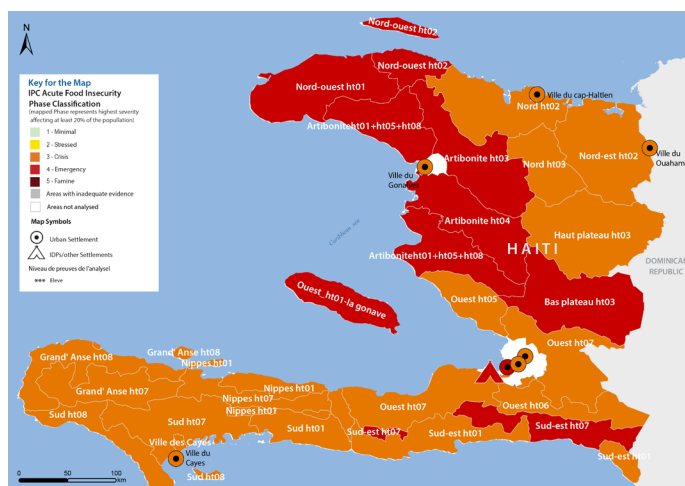
Aussi, la proportion de personnes en Phase 4 se réduit légèrement passant de 18% (près de 2 millions de personnes) en septembre 2025 à 16% (1,8 million) en mars 2026. Les facteurs influençant cette amélioration sont respectivement : le recours aux moyens alternatifs de transport interurbain, le ralentissement du taux de l'inflation ainsi que l'assistance humanitaire au niveau de certaines zones sur les derniers mois de 2025 et début 2026. Cette réduction explique également l'augmentation de population en Phase 3.

En effet, par rapport à l'analyse de la projection (mars – juin 2026) de septembre, la proportion de personnes en insécurité alimentaire correspondant à la Phase 3 de l'IPC a augmenté, passant de 35% (3,9 millions de personnes) à 36% (4 millions) de la population totale analysée.

SITUATION PROJETÉE - mars à juin 2026



MISE À JOUR DE LA PROJECTION - mars à juin 2026



COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

Période de l'analyse	Projetée	Mise à jour
Durée	mars - juin 2026	mars - juin 2026
Population analysée	11,293,795	11,254,209
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	53%	52%
Population en phase 3 de l'IPC et pire	5,910,720	5,834,131
Population en phase 3 de l'IPC	3,924,261	4,006,753
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	35%	36%
Population en phase 4 de l'IPC	1,986,459	1,827,378
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	18%	16%
Population en phase 5 de l'IPC	0	0
Assistance	Sans inclusion de l'assistance	Assistance Inclue

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

Interventions d'urgence : Considérant la sévérité de l'insécurité alimentaire dans les zones classées en Phase 4 (Urgence) de l'IPC, il est impératif de mettre en œuvre des actions urgentes. Ces interventions doivent prioritairement venir en aide aux ménages les plus pauvres et les plus affectés pour subvenir à leurs besoins, sauver leurs vies, réduire significativement leurs déficits de consommation alimentaire et éviter des pertes totales et irréversibles de leurs moyens d'existence.

Appui aux moyens d'existence : Tenant compte des chocs concomitants et/ou récurrents (sécheresse, prix élevés, insécurité, augmentation de prix du carburant, séisme, inondation) qui ont affecté les ménages vulnérables ces dernières années, des actions de restauration et de développement de leurs moyens d'existence et de leurs avoirs s'avèrent indispensables. Les actions de soutien à la résilience devront viser, de manière opportune, un appui aux intrants agricoles et à l'élevage, des crédits ruraux, des appuis en matériels, etc. afin de faciliter, d'une part, la mise en place de la campagne agricole de printemps 2026 et d'autre part, la restauration des moyens d'existence (activités génératrices de revenus, élevage, transferts d'argent, etc.).

Articulation entre l'urgence et le développement : Considérant la forte influence des facteurs structurels de risques d'insécurité alimentaire aiguë des ménages (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance...) et la nécessité de favoriser le lien entre l'urgence, le développement et la paix dans le cadre du Nexus humanitaire et des objectifs de développement durables (ODD) adoptés par Haïti, il est primordial de repenser les stratégies d'intervention et de revoir les perspectives afin d'avoir des effets plus durables et structurants sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages tout en renforçant les initiatives pouvant permettre la restauration de la sécurité dans les zones impactées par la crise.

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation

Afin de renforcer le système de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAPSAN), il est important d'opérationnaliser la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire pour pouvoir évaluer les risques, surveiller les aléas et diffuser des alertes claires, aux moments opportuns. Cela permettra aussi d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.

Il est donc recommandé de :

- Suivre les conditions de démarrage et le déroulement de la campagne agricole de printemps (mars-juin 2026), tout en facilitant sa mise en place.
- Soutenir les personnes déplacées que ce soit dans des sites ou dans des familles d'accueil.
- Appuyer techniquement et financièrement la redynamisation des observatoires et le renforcement du système d'information de la sécurité alimentaire de la CNSA ainsi que la mise en œuvre de l'IPC dans le pays.
- Améliorer la diffusion des produits de l'IPC au niveau central et décentralisé en utilisant tous les canaux de communication et toutes les langues appropriées.
- Faire le plaidoyer pour la poursuite des assistances humanitaires dans les communes prioritaires.

Facteurs de risque à surveiller

- **Dynamique de la population :** une intensification de la violence des groupes armés pourrait intensifier les déplacements de population, exerçant une pression accrue sur les ressources limitées dans les zones d'accueil.
- **Conditions agro-climatiques :** en période de semis, un déficit pluviométrique pourrait causer la réduction des superficies emblavées et la demande de main-d'œuvre agricole avec des impacts négatifs sur les revenus des ménages pauvres des zones rurales. Par ailleurs, toute condition climatique défavorable (sécheresse, inondation, excès de pluie, cyclone précoce) pourrait exacerber la vulnérabilité des ménages.
- **Inflation :** durant la période de projection, en raison de l'augmentation du coût des produits pétroliers, cette situation pourrait avoir des répercussions négatives sur l'inflation.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

Considérant les changements significatifs en cours, diverses parties prenantes du domaine de la sécurité alimentaire en Haïti ont soutenu la mise à jour de l'analyse de septembre 2025, sous le leadership de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA). L'atelier s'est tenu du 24 au 27 mars 2026 en mode hybride. L'exercice a été réalisé avec l'appui technique de l'Unité de Support Global (GSU) de l'IPC et la participation des cadres des organisations suivantes :

- Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire - CNSA (niveau central et départemental).
- Structures étatiques : Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), ONQEV/Ministère de l'Environnement, Coordination Nutrition / MSPP.
- Agences et structures de coordination du Système des Nations-Unies (PAM, FAO et Food Security Sector (FSS).
- Organisations non gouvernementales et Coopération externe (Humanité et Inclusion, FLM/NCA, Impact Initiative et Few's Net).

Ressources

Cette mise à jour s'est principalement basée sur les informations disponibles suivantes :

- Bulletins du panier alimentaire de la CNSA et bulletins d'information de la sécurité alimentaire des observatoires départementaux de la CNSA
- Données nutritionnelles institutionnelles / SISNU de l'UCPNANU / MSPP
- Des rapports d'évaluation post Melissa de : DGPC, FAO, PAM et CRS / CARITAS
- Données de l'analyse bactériologique du MCI
- Données sur le nombre d'écoles fermées de l'ONAPE
- Publication sur l'Incendie Marché Cluny Cap-Haïtien de Haïti Libre
- Publication de la Note de plaidoyer du Groupe de travail Protection des migrants en Haïti
- Des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATAVIZ), USGS, FAO et Caricof
- Des publications d'OCHA
- Des indicateurs économiques tirés des rapports de l'IHSI, BRH et trading economics
- Des rapports de l'OIM sur la situation des populations déplacées
- Des données de planification des partenaires du secteur SECAL
- Des publications de l'unité RAM / PAM – Haïti
- Des publications de REACH

Sur la base de preuves issues de ces différentes sources, les analystes se sont strictement basées sur les protocoles du « Manuel technique IPC version 3.1 »

L'analyse s'est réalisée en mode hybride, avec la majorité des participants en présentiel (une trentaine à une quarantaine) et certains en ligne (une dizaine) afin de faciliter la participation du plus grand nombre d'analystes.

Il est à noter une différence entre la population analysée en septembre et celle de mars, principalement due à d'importants mouvements de population. L'augmentation d'environ 38 000 PDI rapportée par l'OIM, combinée aux déplacements vers les provinces (notamment le Nord et le Nord-Est) ainsi qu'au sein de la zone métropolitaine de Port-au-Prince vers d'autres quartiers, a entraîné une importante redistribution spatiale de la population à l'échelle nationale. Bien que la source des données de base reste inchangée (IHSI, 2021), ces dynamiques expliquent l'écart observé.

Limites de l'analyse

Les analystes ont principalement identifié comme limite à cette mise à jour les éléments suivants :

- Les catégories des quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être analysées en raison de la non-disponibilité des informations.
- La classification faite par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir des disparités importantes à l'échelle communale, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée. La phase de la zone est déterminée par la règle des 20% de classification de la population, conformément aux protocoles IPC, certaines populations pouvant faire face à des conditions pires.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

Jean Ulysse HILAIRE

Président du GTT
haiticsna@gmail.com

Pierre Nelby MATHIEU

Point focal de l'analyse
pierrenelby.mathieu@wfp.org

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Cette analyse a été conduite sous le parrainage du MARNDR/CNSA. Elle a bénéficié du soutien financier et/ou technique de : PAM, FAO, ACTED et Concern.

La classification de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été réalisée à l'aide des protocoles IPC, qui sont développés et mis en œuvre dans le monde entier par le partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim (AAH), CARE, le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWS NET, le Cluster mondial de sécurité alimentaire, le Cluster mondial de nutrition, l'IFPRI, l'IGAD, Oxfam, le SICA, la SADC, Save the Children, le PNUD, UNICEF, le PAM, l'OMS et la Banque mondiale.

Partenaires de l'analyse IPC:

Coordination CNSA avec le support technique de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG).

CNSA (niveau central et Observatoires), MEF, MDE, Coordination Nutrition / MSPP, FLM/NCA, FAMV, PAM, FAO, Few's Net, HI, Impact Initiative et Food Security Sector (FSS-Haïti).